

Tourcoing

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2019

Table des matières

PREAMBULE.....	2
I. Contexte d'élaboration du budget : le contrat financier avec l'Etat.....	3
A. Conjoncture économique.....	3
B. Le contrat financier avec l'Etat.....	4
II. Budget principal : section de fonctionnement, la poursuite des efforts de gestion.....	7
A. Vue d'ensemble.....	7
B. Des recettes de fonctionnement : un dynamisme mesuré.....	8
C. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.....	11
III. Budget principal : section d'investissement, la poursuite des grands chantiers du mandat.....	16
A. Les recettes d'investissement en hausse.....	16
B. Les projets d'investissement 2019.....	16
IV. Budget principal : une dette stabilisée.....	19
V. Budget annexe location des immobilisations.....	21
VI. Budget annexe restauration municipale.....	21
VII. Conclusion.....	22

PREAMBULE

Les chiffres relatifs à l'exécution 2018 et aux prévisions 2019 sont à ce stade des estimations. Ils pourront être soumis à d'éventuelles variations d'ici le vote du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019, notamment en cas d'actualité locale ou nationale particulière.

I. Contexte d'élaboration du budget : le contrat financier avec l'Etat

A. Conjoncture économique

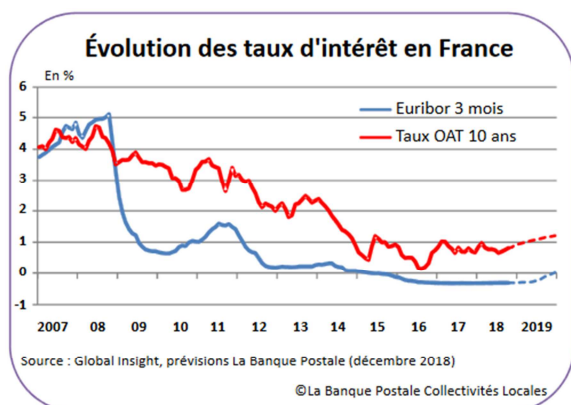
L'INSEE, dans sa note de conjoncture économique publiée le 13/12/2018, anticipe pour la France :

- + 1,0% d'acquis de croissance* mi-2019 (après +1,5% sur l'ensemble de l'année 2018)
- + 64 000 créations d'emplois au 1er semestre 2019 (+ 107 000 sur l'ensemble de l'année 2018)
- 9,0% de taux de chômage attendu pour mi-2019 (9,1% au T3 2018)
- +2,0% d'acquis de croissance* du pouvoir d'achat mi-2019 (après +1,4% sur l'ensemble de l'année 2018)
- +1,4% d'acquis de croissance* de consommation des ménages mi-2019 (après 0,8% sur l'ensemble de l'année 2018)
- +2,2% d'acquis de croissance* de l'investissement des entreprises mi-2019 (après 3,8% sur l'ensemble de l'année 2018)
- +1,1% d'acquis de croissance* pour l'ensemble de la zone euro mi-2019 (après 1,9% sur l'ensemble de l'année 2018)

* L'acquis de croissance d'une variable pour une année N correspond au taux de croissance de la variable entre l'année N-1 et l'année N que l'on obtiendrait si la variable demeurait jusqu'à la fin de l'année N au niveau du dernier trimestre connu.

Le taux d'inflation 2018 s'établit à +1,8% (IPC 2018 publié le 15/01/2019 par l'INSEE). Pour 2019, elle est estimée à 1,6% par la Banque de France.

Enfin, les taux court terme (base Euribor 3 mois) et long terme (base OAT 10 ans) sont estimés en hausse pour 2019.



Taux d'intérêt (%)		2018e	2019p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,3	-0,2
	Fin d'année	-0,3	-0,1
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,8	0,9
	Fin d'année	0,7	1,1

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

B. Le contrat financier avec l'Etat

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a profondément modifié les relations financières entre l'Etat et les collectivités, en substituant à la baisse des concours financiers de l'Etat réalisée entre 2014 et 2017 une approche partenariale reposant sur la stabilisation de ces concours et, en contrepartie, sur une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement des collectivités.

Dans le cadre du contrat financier signé le 28 juin 2018 en présence du Premier Ministre, la Ville de Tourcoing s'est engagée à contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Trois indicateurs ont ainsi été retenus pour mesurer l'amélioration de la situation financière de la Ville.

✓ **Evolution des dépenses réelles de fonctionnement**

La Ville s'est engagée à limiter la hausse annuelle de ses dépenses réelles de fonctionnement à 1% (base compte administratif 2017). Ce plafond de 1% marque un engagement fort de Tourcoing, la limite nationale étant fixée à 1,20%.

Les prévisions de réalisation 2018 laissent entrevoir une hausse limitée dans une fourchette de 0,70% à 0,80%.

✓ **Amélioration du besoin de financement**

Le besoin de financement correspond aux emprunts nouveaux minorés des remboursements de dette. Un besoin de financement négatif signifie que la collectivité limite son recours à l'emprunt, et à terme, se désendette.

La commune de Tourcoing affiche depuis 2015 une capacité de financement, alors que les années précédentes le besoin de financement a pu atteindre 12 millions d'euros. En effet, dès 2014, la commune s'est fixée pour objectif d'améliorer son besoin de financement, le réduisant ainsi de 12 millions d'euros à 5 millions d'euros entre 2013 et 2014. Dès 2015, elle a atteint l'objectif, revenant à une capacité de financement.

La commune de Tourcoing s'est engagée dans le cadre du contrat à maintenir une capacité de financement.

La capacité de financement 2018, compte tenu du mécanisme de « provision » de l'amortissement des emprunts in fine, est estimée à 1 300 000 €. Pour mémoire, elle s'élevait à 260 740 € en 2017, marquant ainsi les efforts accrus de la Ville.

✓ Trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement

Les communes sont soumises à un plafond de capacité de désendettement de 12 ans.

La Ville s'est fixé un objectif de retour à une capacité de désendettement inférieure au plafond qui lui est applicable dans un délai de 5 années. La trajectoire est dessinée comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité de désendettement prévisionnelle (années)	28,6	23	15,2	15,5	14,1	14	13,7	13,4	13	12

L'effort budgétaire de maintien d'une capacité de financement ne se traduit pas par une baisse de l'encours de dette d'un montant équivalent en raison des emprunts obligataires in fine souscrits en 2012 et 2013.

En effet, la commune de Tourcoing applique le mécanisme prudentiel de mise en réserve de la tranche d'amortissement annuelle de ses emprunts in fine (débit du compte 16311 par crédit du compte 1632). Budgétairement, elle opère donc un remboursement, mais ce remboursement comptable ne se traduira par une baisse de l'encours de dette qu'à la date de maturité des contrats in fine, soit :

- Année 2022 : 9 800 000 € (emprunt 2012 - maturité 10 ans)
- Année 2030 : 7 000 000 € (emprunt 2013 - maturité 17 ans)
- Année 2031 : 7 000 000 € (emprunt 2013 - maturité 18 ans)

Dès lors, la commune de Tourcoing ne peut s'engager à atteindre une capacité de désendettement inférieure à 12 ans avant l'issue de son premier contrat in fine, soit 2022. Néanmoins, une trajectoire de diminution a pu être dessinée, permettant d'atteindre l'objectif de 12 années en 2022, compte tenu de l'impact estimé du remboursement du contrat CACIB de 9 800 000€ correspondant à un gain d'une année de capacité de désendettement.

Avec un encours de dette à fin 2018 estimé à 137,4M€ et une épargne brute de l'ordre de 10M€ (pour mémoire 9,7M€ en 2017), la capacité de désendettement 2018 devrait être proche de 13,8 années.

La Ville respecterait ainsi les trois engagements pris au titre du contrat financier avec l'Etat.

A noter que de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) procède à des retraitements comptables visant à neutraliser les mouvements conjoncturels (mouvements variables d'un exercice à l'autre : cessions, atténuations de charges et de produits, reprises sur provision). La présentation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement diverge donc entre les comptes administratifs, englobant conformément à la maquette M14 l'ensemble des mouvements réels, et le contrat financier, ne retenant que les mouvements « courants ».

	2014	2015	2016	2017
COMPTE ADMINISTRATIF				
RECETTES RELLES FONCTIONNEMENT	117 084 835	120 518 654	121 804 755	121 505 517
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	111 637 831	110 300 029	110 454 593	110 701 875
EPARGNE BRUTE	5 447 004	10 218 625	11 350 162	10 803 642
TAUX EPARGNE BRUTE	4,65%	8,48%	9,32%	8,89%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	136 662 024	137 255 622	135 405 686	136 926 150
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)	25,1	13,4	11,9	12,7
DONNEES RETRAITEES CONTRAT FINANCIER				
RECETTES RELLES FONCTIONNEMENT	116 853 059	119 005 680	118 997 149	120 147 291
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	110 906 744	109 961 870	110 259 054	110 453 976
EPARGNE BRUTE	5 946 315	9 043 810	8 738 095	9 693 315
TAUX EPARGNE BRUTE	5,09%	7,60%	7,34%	8,07%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	136 713 920	137 283 801	135 423 615	136 942 769
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)	23,0	15,2	15,5	14,1

Retraitements DGFIP

- DRF : déduction chapitre 013, chapitre 014, natures 675 et 676
- RRF : déduction chapitre 013, chapitre 78 et nature 775 (cessions)
- Emprunt : comptabilisation du 165 (dépôts et cautionnements reçus) en dépenses et recettes

II. Budget principal : section de fonctionnement, la poursuite des efforts de gestion

A. Vue d'ensemble

Alors que les dépenses de la Ville n'avaient cessé d'augmenter entre 2010 et 2014, celles-ci ont été stabilisées, voire diminuées depuis 2014. De même, le taux d'épargne brute (soit le pourcentage de l'autofinancement par rapport à l'ensemble des recettes de fonctionnement de la Ville) a bondi, passant de **4,51% en 2013** pour atteindre, en **2017, 8,89%**.

En K€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes réelles fonctionnement	111 155	110 212	112 534	113 455	117 085	120 519	121 805	121 506
<i>dont impôts directs (TH, TFB, TFNB)</i>	<i>32 744</i>	<i>36 138</i>	<i>37 421</i>	<i>38 442</i>	<i>39 017</i>	<i>39 979</i>	<i>39 232</i>	<i>39 090</i>
<i>dont dotations (DGF et DGD)</i>	<i>33 279</i>	<i>34 513</i>	<i>34 795</i>	<i>36 246</i>	<i>36 382</i>	<i>36 896</i>	<i>38 797</i>	<i>38 628</i>
Dépenses réelles fonctionnement	102 820	105 118	107 053	108 871	111 638	110 300	110 455	110 702
<i>dont charges de personnel</i>	<i>58 621</i>	<i>59 463</i>	<i>60 728</i>	<i>62 187</i>	<i>65 103</i>	<i>65 521</i>	<i>66 602</i>	<i>69 128</i>
<i>dont remboursement des intérêts</i>	<i>2 571</i>	<i>2 877</i>	<i>2 686</i>	<i>3 281</i>	<i>3 707</i>	<i>3 770</i>	<i>3 581</i>	<i>3 503</i>
Autofinancement	8 335	5 093	5 481	4 583	5 447	10 219	11 350	10 804
Taux d'épargne brute	7,50%	4,68%	5,06%	4,51%	4,65%	8,48%	9,32%	8,89%
Capacité de désendettement (en années)	10	23	21	25	25	13	12	13

Le compte administratif 2018 n'est, à la date de rédaction du présent document, pas encore arrêté (les écritures de rattachements de dépenses et de recettes ayant un impact budgétaire conséquent sont en cours). Néanmoins, des tendances peuvent d'ores et déjà se dégager.

L'autofinancement devrait atteindre un montant compris entre 9,5 et 10 millions d'euros.

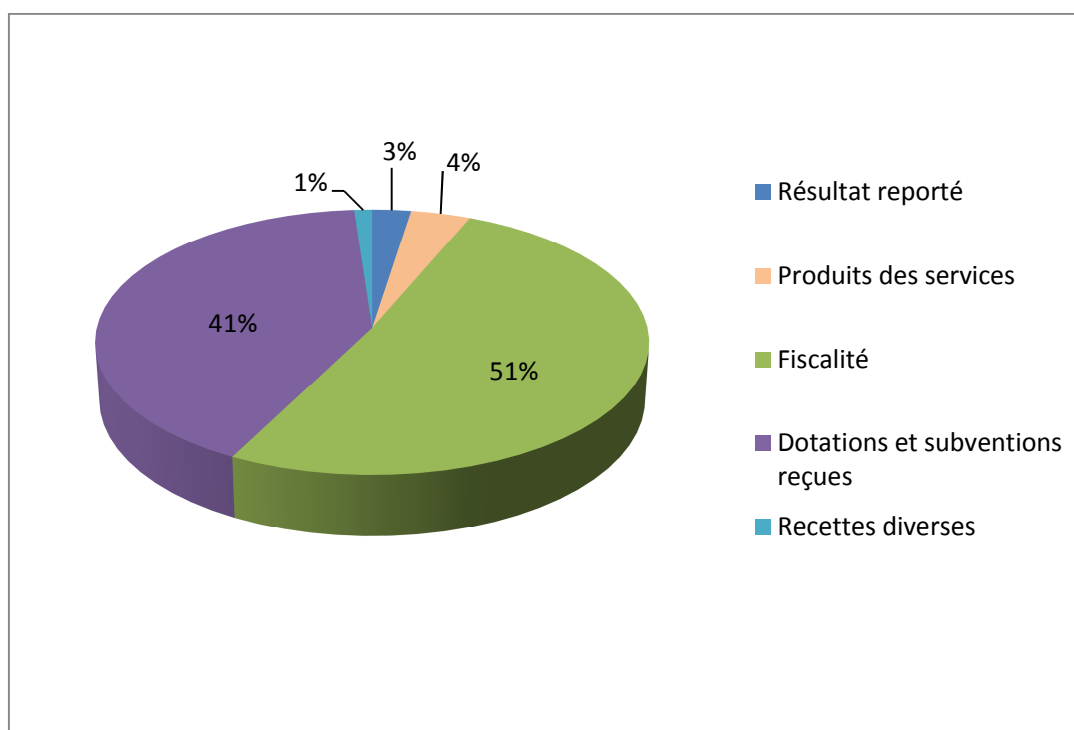
B. Des recettes de fonctionnement : un dynamisme mesuré

La Municipalité s'est engagée depuis 2014 à **baissier le taux de taxe d'habitation**. Après une réduction de 2% en 2015 et 2016, le taux de taxe d'habitation a été réduit de 3% en 2017. C'est ainsi près 1,5M€ de pouvoir d'achat rendu aux contribuables tourquennois.

Malgré cet effort conséquent, compensé par « l'effet base » en 2015 mais marqué par une baisse du produit dès 2016, la Ville a maintenu un dynamisme de ses recettes, grâce à l'instauration d'une véritable culture de la recette (recherche de partenariats, meilleur encaissement des produits de services, ...).

Associé à une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement, la Ville de Tourcoing a nettement amélioré son autofinancement. Elle a ainsi retrouvé dès le CA 2015 un taux d'épargne brute sortant de la zone d'alerte (> 8%).

Les **recettes réelles de fonctionnement 2019 sont estimées à 125,1M€**, soit une hausse de 1,3M€ par rapport au BP 2018 (+1,03%), et se répartissent comme suit :



Le résultat 2018 n'étant pas encore arrêté, le projet de budget est construit sur la base de la reprise par anticipation d'un résultat identique à celui de 2017 (3,1M€).

Les notifications relatives aux dotations de l'Etat et aux bases fiscales n'étant à ce jour pas connues, les hypothèses de recettes ont été construites sur la base des éléments communiqués par la loi de finances pour 2019.

- **Impôts et taxes (chapitre 73) : + 1,6M€**

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales a connu entre 2017 et 2018 une progression inédite de près de 30%. Considérant la volatilité des variations (pour mémoire entre 2016 et 2017 le FPIC a connu une baisse de plus de 7%), une estimation prudente d'augmentation en 2019 conduit à une inscription à hauteur de 2M€, soit +5%.

Les produits de la fiscalité directe locale sont estimés à 40,7M€, soit +1,1M€ par rapport à 2018, à partir des hypothèses suivantes :

- Coefficient de révision annuelle des valeurs locatives fixé à 2,2% pour 2019 (pour mémoire 1,2% en 2018) : +800K€ (TH + TFPB + TFPNB)
- Evolution physique des bases de taxe d'habitation 2017/2018 reportée en 2019 : +0,45%, soit +90K€
- Evolution physique des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties 2017/2018 reportée en 2019 : +1%, soit + 200K€

- **Dotations et subventions (chapitre 74) : -300K€**

La Dotation Globale de Fonctionnement est anticipée en hausse (+1,2M€), sur la base des évolutions constatées entre 2017 et 2018 :

- Dotation Forfaitaire : 16,5M€ (+1,12%)
- Dotation de Solidarité Urbaine : 19,9M€ (+4,24%)
- Dotation Nationale de Péréquation : 3,5M€ (+5,74%)

Les dotations de compensation d'exonérations de la taxe d'habitation et des taxes foncières sont revalorisées de 130K€.

Néanmoins, d'autres dotations et compensations doivent être réduites. La baisse annoncée du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle conduit à une prévision de -250K€ en 2019.

De même, le dispositif de prise en charge par l'Etat des emplois aidés doit être ajusté pour tenir compte de la réduction du nombre de contrats et du taux de participation de l'Etat (-1,3M€).

- **Produits des services (chapitre 70) : -200K€**

Les produits des services sont estimés à 4,9M€, en baisse de 0,2M€ par rapport au BP 2018, tenant compte du réalisé 2018.

Les tarifs de la Ville demeurent inchangés, à l'exception de :

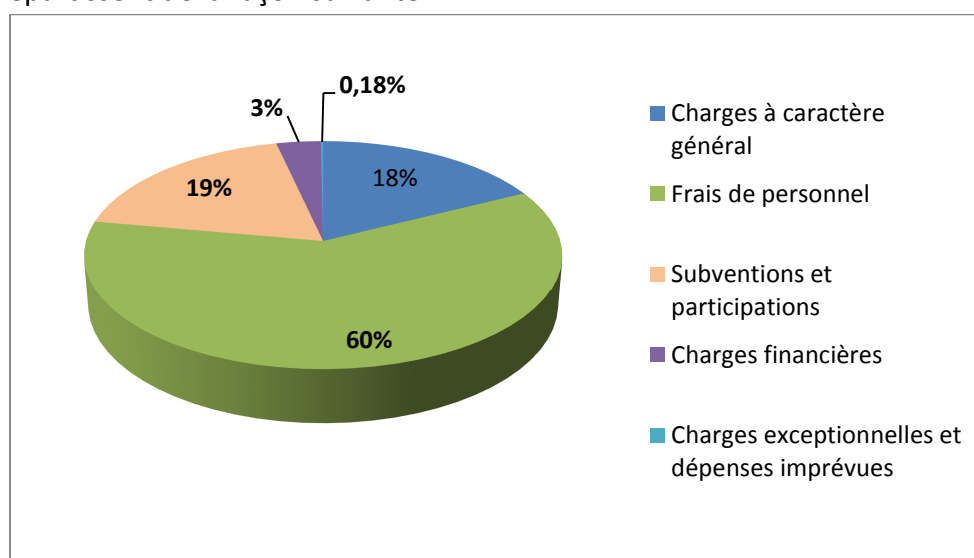
- Tarification foires et marchés : +1,5%
- Taxes communales de désinfection et de désinsectisation pour l'année 2019 : +1,5%
- Tarifs concessions des cimetières communaux : +1,9%

C. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

La Ville a fait un véritable effort de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, affichant une baisse annuelle moyenne de -0,30% entre 2014 et 2017.

Pour 2019, les **dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 114,5M€**, soit une progression de 0,4M€ (+0,38%) par rapport au BP 2018. La Ville respecte ainsi le contrat financier avec l'Etat, par lequel elle s'est engagée à maintenir une évolution inférieure à 1%.

Elles se répartissent de la façon suivante :



- **Charges à caractère général (chapitre 011) : + 338K€**

Les charges à caractère général sont estimées à 20,2M€ en 2019, contre 19,8M€ au BP 2018.

La nature 611 (contrats de prestations de services) connaît une progression importante de +5,4% (soit + 137K€) compte tenu de la révision annuelle de la DSP Espaceo (+51K€) et des frais liés aux enlèvements de véhicules (+90K€). A noter que les frais de fourrières ont fait l'objet d'un abondement en décision modificative 2018.

L'achat de pièces détachées pour le parc automobile (nature 6068) est également en hausse, avec une inscription complémentaire de 70K€ en 2019, la Ville étant dotée d'un parc automobile vieillissant.

La programmation des Rues Joyeuses en 2019 pour un budget de 100K€ impacte également le chapitre 011.

A l'inverse, certains postes, les frais de nettoyage des locaux par exemple, affichent une baisse (-100 K€).

Charges de personnel (chapitre 012) : -235K€

Les charges de personnel sont estimées à 68,945 M€ en 2019, contre 69,180 M€ au BP 2018, soit une baisse de 0,34%.

Elles représentent le premier poste de la Ville, avec 60% des dépenses de fonctionnement.

La mise en œuvre de la journée de carence, ainsi que les vacances de poste liées aux délais de recrutement ont libéré des crédits, redéployés dès 2018 en Décision Modificative.

Par ailleurs, des décisions concernant la perception de la prime de fin d'année ont été prises dès 2018 : tout agent qui a été absent pendant une durée supérieure à 1 an ne perçoit plus la prime de fin d'année (montant total estimé à 100K€).

Les effectifs se sont réduits, passant de 1 972 agents à fin 2017, à 1 815 fin 2018.

30 agents sont partis en retraite en 2018 (pour mémoire, 57 départs en retraite en 2017).

Les crédits ainsi rendus disponibles permettront le recrutement de 10 agents à la Direction de la Propreté, ainsi que le recrutement du personnel nécessaire à l'ouverture du nouveau groupe scolaire Charles de Gaulle à la rentrée 2019. Par ailleurs, un plan de recrutement global est actuellement à l'étude pour pallier les absences et les départs de 2018.

▪ **Point sur les contrats aidés :**

Il est à noter qu'en août 2017, le dispositif contrat aidé CUI s'est interrompu. Un engagement a donc été pris en septembre 2017 par Monsieur le Maire et son Premier Adjoint visant à :

- Accompagner les agents en fin de contrat vers une sortie positive : formation qualifiante ou emploi,
- Octroyer aux agents sans opportunité de sortie positive la possibilité d'un contrat à durée déterminée de 3 mois de sorte à leur laisser le temps d'aboutir à cette sortie positive.

Un certain nombre d'agents, sous réserve qu'ils donnaient satisfaction, se sont donc vus proposer à l'issue de leur CUI, un CDD de 3 mois parfois renouvelé pour leur permettre de se laisser le temps de rebondir favorablement dans le secteur privé.

Au total, beaucoup d'agents en contrat aidé ont pu bénéficier d'un renouvellement dans un premier temps, soit sur un contrat aidé sous le nouveau format Parcours, Emploi, Compétence (PEC) lorsqu'ils étaient éligibles, soit sur un CDD le temps de trouver une piste positive d'emploi ou de formation à l'externe.

Il y a eu 293 fins de contrats aidés de septembre 2017 à septembre 2018.

Sorties définitives : 107

- Sur emploi : 8
- Sur formation : 21
- A cause du niveau d'absentéisme : 35
- A cause d'une manière de servir insatisfaisante : 15
- Refus d'une offre emploi ou formation : 22
- Retraite : 6

Renouvellement dans les services : 186

- Sur CUI : 94
- Sur CDD : 87
- Pour une stagiairisation : 5

63% des agents sortants sont donc renouvelés dans un premier temps dans les services.

Cependant, la Ville souhaite s'engager dans une mesure de déprécarisation et recruter moins d'agents sur des contrats précaires de 20h/semaine (voir ci-après). C'est pourquoi, le recours aux contrats PEC vise à être plus limité à compter de 2019, le but étant de recruter moins d'agents sur ce type de contrats mais de mieux les accompagner tout au long de leur parcours. En effet, les contrats de type PEC comprennent une part plus importante de formation au cours du contrat. Il est important que la Ville, avec Pôle emploi et le PLIE, puisse accompagner au mieux ces agents afin que leur contrat PEC soit un véritable tremplin. Ainsi 13 nouveaux agents en contrat PEC ont été recrutés depuis septembre 2018. Ce sont 13 personnes qui bénéficient donc grâce à la Ville d'un contrat d'insertion d'un an durant lequel elles pourront bénéficier d'une formation afin de poursuivre un projet professionnel.

▪ **Tableau des effectifs de 2010 à 2018 et perspective 2019 :**

<i>Au 31/12</i>	Permanents	Non-permanents	Emplois aidés	apprentis	Total
2010	1527	78	146	10	1761
2011	1522	88	159	13	1782
2012	1528	90	161	11	1790
2013	1533	84	236	5	1858
2014	1514	80	287	6	1887
2015	1517	74	294	3	1888
2016	1564	161	287	2	2014
2017	1532	179	255	6	1972
2018	1475	236	96	8	1815

Pour 2019, 24 agents ont formulé leur demande de départ en retraite. 40 agents complémentaires ont acquis leurs droits à retraite et sont donc susceptibles de quitter la collectivité.

En 2019, il est prévu globalement une stabilisation des effectifs permanents.

Dix postes d'agents de propreté et les postes nécessaires à l'ouverture du nouveau groupe scolaire en septembre 2019 seront créés.

Les effectifs de contrats aidés visent à se réduire. La Mairie fait, en effet, le choix de la déprécarisation en réorganisant les principales directions qui étaient concernées par des effectifs importants de contrats aidés (Direction de la Propreté et Direction des Ecoles et des Familles). Il est fait le choix dorénavant de limiter le recours à des contrats précaires de 20h/semaines et de recruter plutôt des agents à 28h ou 35h sur des postes permanents. Le recrutement de postes permanents en remplacement de ces postes de contrats aidés se fait à budget constant : les économies réalisées sur la baisse des contrats aidés sont réinvesties dans l'ouverture de postes permanents dans ces directions.

Enfin, la Ville souhaite favoriser le développement de l'apprentissage au sein de ses services, dans la mesure où le recours à un contrat d'apprentissage est compatible avec l'organisation et le besoin du service.

▪ **Eléments de rémunération :**

Dans la rémunération hors charges patronales du personnel titulaire permanent, la part relative des différents éléments de paye est la suivante :

- Traitement de base : 81,45 %
- NBI : 1 %
- Régime indemnitaire : 16%
- Heures Supplémentaires : 1,55 %

Les heures supplémentaires se sont élevées à 694 540 € en 2018.

Les avantages en nature au titre de 2018 concernent les postes suivants :

- nourriture – titulaires : 133 agents pour 49 197 €
- nourriture – non titulaires : 26 agents pour 7 114 €
- logement : 15 agents pour 36 582 €

- **Temps de travail :**

Les agents de la Ville de Tourcoing travaillent sur une base annuelle de 1 570h30, comme le rappelle la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport présenté au Conseil Municipal du 23 avril 2016.

- **Subventions et participations (chapitre 65) : +316 K€**

Ce chapitre comprend les subventions aux associations, les participations de la Ville à ses satellites (IMA, ESA), ainsi que les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Les subventions et participations constituent le deuxième poste de dépenses de la Ville, après la masse salariale. Malgré les contraintes budgétaires, la Ville a été en mesure de maintenir son soutien aux associations.

Les prévisions 2019 s'élèvent à 21,3M€, contre 21M€ au BP 2018.

La hausse des prévisions est due principalement à la revalorisation du forfait communal finançant les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles des écoles catholiques privées (convention avec le COTEC délibérée le 01 décembre 2018, prenant effet au 01 janvier 2019). Le forfait par élève passe ainsi de 852,86€ en 2018 à 883,84€ en 2019. Le forfait a dès lors été réévalué à 4,2M€ en 2019, contre 4M€ en 2018.

La subvention du CCAS est proposée en hausse de 41K€, pour atteindre 5,284M€.

- **Charges financières (chapitre 66) : +80K€**

L'augmentation de l'encours de dette entre 2010 et 2014 a entraîné une forte augmentation de la charge des intérêts. En effet, alors que celle-ci s'établissait à 2,5M€ en 2010, elle a atteint 3,7M€ en 2014.

Le taux moyen au 01/01/2019 est estimé à 2,53%, contre un taux moyen de 2,62% au 01/01/2018.

Les charges financières représentent 3,9M€ au budget 2019, contre 3,8M€ au BP 2018. Compte tenu de la remontée prévisionnelle des taux en 2019, anticipée par ailleurs par le Gouvernement dans la construction de la loi de Finances pour 2019, la prudence conduit à proposer une inscription de 80K€ complémentaires à la charge d'intérêts.

III. Budget principal : section d'investissement, la poursuite des grands chantiers du mandat

A. Les recettes d'investissement en hausse

Les recettes d'investissement sont composées des cessions, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), des subventions d'équipement et des emprunts nouveaux (cf. paragraphe V).

Les cessions 2019 sont estimées à 3,86M€. Pour rappel, les cessions 2018, initialement inscrites à hauteur de 1,3M€, ont dû être réduites en Décision Modificative 2018 (-550K€ Cession MJC La Malcense). Cette cession est dès lors réinscrite au budget 2019. Est également prévue la cession de la Halle Sernam.

Le FCTVA 2019 est estimé à 2M€.

L'autofinancement concourt également à l'équilibre de la section d'investissement, il est prévu en hausse entre le BP 2018 et 2019 de 1M€, pour atteindre 10,6M€. Le taux d'épargne brute atteint 8,5%.

Des subventions publiques qui augmentent encore - pour atteindre 4,9M€ en 2019 contre 4,6M€ en 2018 - permettront à la Ville d'abonder pour la deuxième année consécutive son enveloppe dédiée aux dépenses d'équipement, et développer encore son attractivité.

B. Les projets d'investissement 2019

En 2019, plusieurs projets structurants, couvrant les domaines du sport, de la culture ou encore de l'aménagement, seront lancés ou poursuivis :

- Les études sur le projet de réaménagement du secteur de la gare
- La poursuite du projet d'aménagement du Quadrilatère des piscines
- Les études sur la rénovation urbaine du quartier de la Bourgogne
- Les études sur le lancement de la seconde phase de l'implantation de l'Institut du Monde Arabe sur le site de l'ancienne école de natation
- Le début de la reconstruction du stade Melbourne
- Le dispositif de lutte contre la vacance en centre-ville
- La poursuite de la réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame des Anges

- La quatrième année du programme de rénovation des écoles (écoles Prévert et Rouget de Lisle principalement, et fin des travaux des écoles Hugo et Balzac) ainsi que le dédoublement des classes
- Les études relatives à la rénovation du complexe sportif Leo Lagrange
- L'achèvement des travaux d'extension du Grand Mix
- L'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)
- Les travaux d'éclairage public
- Finalisation des travaux de la Grand Place

En plus d'un programme prévisionnel de travaux ambitieux, 2,9M€ seront consacrés à l'achat d'équipements :

- Acquisition du mobilier du groupe scolaire Charles de Gaulle, du mobilier dans le cadre du dédoublement des classes et du matériel et mobilier récurrent
- Achat de véhicules (pour la propreté notamment)
- Matériels de cuisine
- Vidéo protection et matériels spécifiques police municipale
- Matériels terrains et salles de sport
- Informatique et téléphonie (matériels, câblages, infrastructures réseaux)

Poursuite des engagements pluriannuels de la ville par Autorisations de Programme

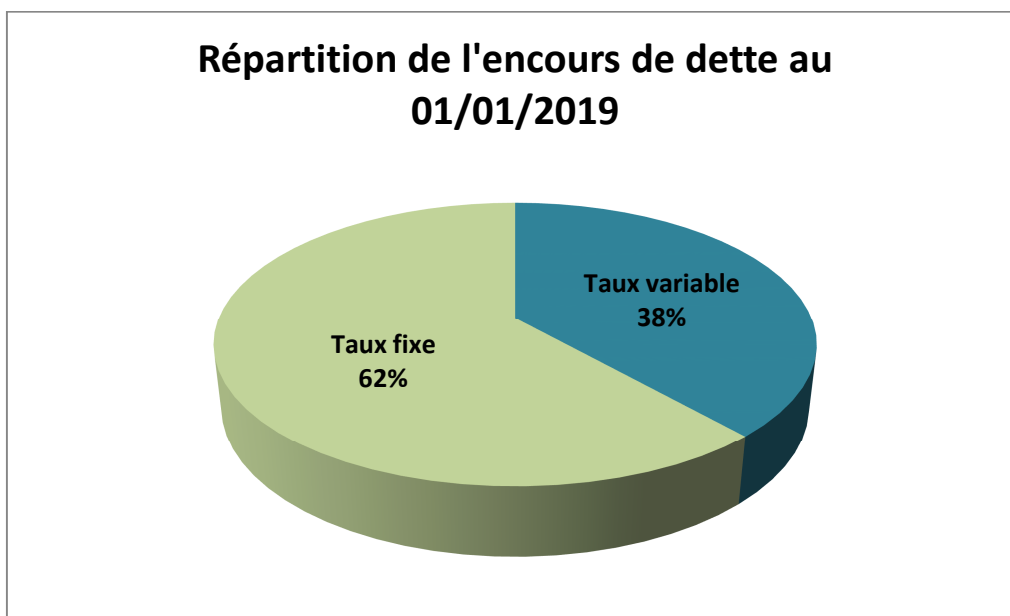
Les autorisations de programmes et leurs crédits de paiement reprennent les engagements délibérés par le Conseil Municipal sur les Programmes d'investissement réalisés sur plusieurs années du fait du coût important des opérations mais aussi de la durée des chantiers et de leur importance stratégique pour la Ville.

	MONTANT en € <i>(Décembre 2018)</i>
12-LUM.UR 2012 1 LUMIERE URBAINE	15 790 000
12-P.CLEM 2012 1 RIVES DU PARC CLEMENCEAU	4 516 369
12-PAT.SCO 2012 1 PATRIMOINE SCOLAIRE	16 397 957
13-P.ROMPU 2013 1 AMENAGEMENT DU PONT ROMPU	2 750 000
13-PAT.CUL 2013 1 PLAN PATRIMOINE CULTUREL	9 780 000
15-ADAP 2015 1 ADAP	12 600 000
15-CENTRE 2015 1 CENTRE ADMINISTRATIF	35 000 000
15-CULT-20 2015 1 PLAN PATRIMOINE CULTUREL 2015-2020	2 800 000
15-POSTEPM 2015 1 NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE	8 282 891
15-QUADRIL 2015 1 QUADRILATERE DES PISCINES	36 995 000
15-SCOL-20 2015 1 PATRIMOINE SCOLAIRE 2015-2020	12 200 000
15-SPORT20 2015 1 PLAN PATRIMOINE SPORTIF 2015-2020	1 015 000
TOTAL	158 127 217

En 2019, la masse globale des investissements augmente pour honorer les engagements de la Ville envers les Tourquennois. Le budget d'investissement passe de 17,2 M€ à près de **20,4M€** (17,5M€ de travaux + 2,9M€ d'achats). Cette montée en puissance prévue sur la seconde partie du mandat municipal s'inscrit dans une volonté d'accomplissement de la transformation du paysage urbain. Cette refondation se traduira notamment par les chantiers du Quadrilatère des Piscines mais aussi du programme de lutte contre la vacance commerciale ou encore le réaménagement du secteur de la gare.

IV. Budget principal : une dette stabilisée

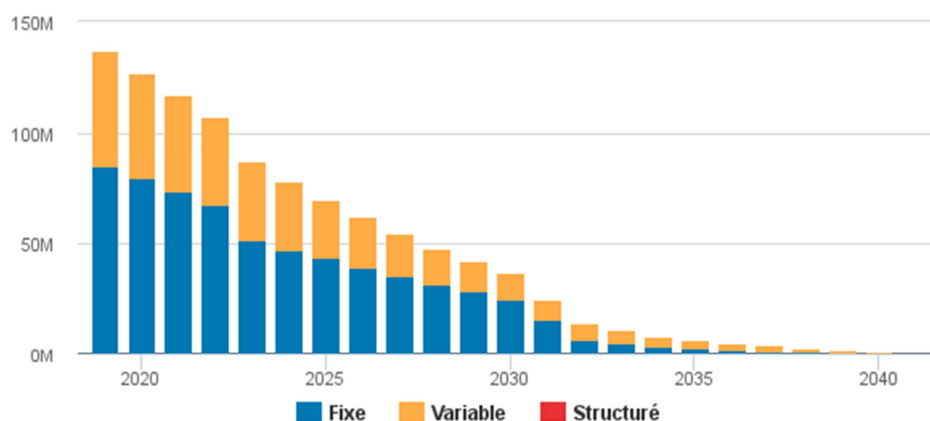
L'encours de dette de la Ville a connu une forte augmentation entre 2010 et 2014 (dette multipliée par 1,75 pour une augmentation de près de 60 millions d'euros). Les efforts de gestion menés depuis 2014 ont permis de stabiliser l'encours à 137,5M€.



La dette de la Ville reste saine et sécurisée avec seulement 38% de dette à taux variable.

La dette est répartie sur 80 contrats passés auprès de 10 structures différentes pour un taux moyen de 2,53% avec 61,67% d'encours en taux fixe. La Ville de Tourcoing se situe dans ce domaine dans la moyenne nationale puisque le taux moyen des collectivités est à 2,61% avec une part d'encours en taux fixe à 56,8% (données DGCL consolidées au 01/01/2016 – dernière donnée disponible).

Extinction de l'encours



La stabilité de l'encours de dette, le faible risque de taux ainsi que l'amélioration de l'autofinancement ont permis à la Ville de Tourcoing d'être de nouveau considérée comme un emprunteur fiable. Ainsi, La Banque Postale qui avait décidé d'octroyer pour la première fois un prêt de 2 millions d'euros à la Ville en 2017, a confirmé sa confiance en formulant une offre de financement de 3 millions d'euros en 2018 (retenue pour 2 millions d'euros). Cette confiance accordée à la Ville est une preuve de plus que TOURCOING est véritablement devenue une Ville innovante, dynamique et attractive.

Le recours à l'emprunt 2019 est estimé à 12,4M€. Avec un remboursement en capital de dette de 12,6M€ également, (10,8M€ au titre de la dette amortissable + 1,8M€ de provision d'amortissement des emprunts in fine), la dette est stabilisée, puisque la ville empruntera moins que ce qu'elle rembourse. Elle respecte ainsi son engagement contractuel de maintien d'une capacité de financement.

A noter néanmoins que l'épargne nette (correspondant à l'épargne brute, de laquelle est déduite l'amortissement du capital) demeure négative (-2M€) au budget primitif.

V. Budget annexe location des immobilisations

Ce budget comporte essentiellement, en dépenses, les opérations de remboursement d'emprunts liées à des opérations commerciales (centre commercial Auchan city) et en recettes le produit des locations de cellules commerciales et de garages.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 422 045€.

Elles sont financées par une participation du budget principal à hauteur de 377 458 € et par les locations immobilières pour 44 587 €. Par rapport à 2018, on note une baisse sensible des revenus liés aux locations immobilières (-13K€) compensée par une participation plus forte du budget principal de la Ville.

En investissement, la dépense est constituée du remboursement en capital de la dette, à hauteur de 256 640€.

L'encours de dette s'élève à 3,7M€ au 1^{er} janvier 2019. Plus aucun emprunt n'a été mobilisé depuis 2013.

VI. Budget annexe restauration municipale

Ce budget retrace les opérations liées à la restauration des agents municipaux et du CCAS.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 140 000€.

Elles sont financées par une participation du budget principal de 50 000 € et par une participation des usagers à hauteur 90 000€.

7 900 € sont affectés à l'amortissement des immobilisations.

VII. Conclusion

La stratégie budgétaire adoptée par la municipalité aura permis de respecter les engagements pris envers les Tourquennois.

Les **efforts de gestion mis en œuvre depuis 2014** ont permis d'assainir les finances de la Ville, qui a ainsi retrouvé un niveau d'autofinancement lui permettant de porter des investissements significatifs.

Ceux-ci ont été principalement dirigés vers les secteurs de la **sécurité**, de la **propreté** et de l'**éducation**, avec notamment l'ouverture du groupe scolaire Charles de Gaulle à la rentrée 2019/2020.

La culture sera de nouveau mise à l'honneur en 2019 avec une programmation riche portée par la Ville : *Picasso Illustrateur* au MUba, expositions dans le cadre de Lille 3000, exposition *Trésors et Motifs* organisée par le Centre d'histoire Locale ...

Tourcoing appartient au cercle très prisé des « Villes 4 fleurs » au Concours National des Villes et Villages fleuris, depuis 2005. Cette haute distinction récompense les communes pour leurs efforts en matière d'amélioration du cadre de vie, de développement de la nature en ville et de respect de l'environnement. En 2019, avec le passage du jury, la Ville aura l'occasion de confirmer son excellence.

Enfin, 2019 verra l'achèvement des travaux de la Grand Place, participant de la politique de redynamisation du centre-ville portée depuis 2014 par la Municipalité.

Avec 98 170 habitants, Tourcoing, 2^{ème} ville du Département, et 3^{ème} de la Région, après Lille et Amiens, confirme son attractivité avec 727 habitants de plus qu'en 2018.